

OPÉRATION “SATISFAIT OU 100% REMBOURSÉ EN BON D’ACHAT ”

MODALITES DE L’OPERATION

Offre réservée aux **porteurs de la carte Carrefour ou de la carte PASS**, valable du **03/03/2025 au 31/03/2025** dans les hypermarchés Carrefour, les supermarchés Carrefour Market et Market et les magasins de proximité (Carrefour City, Carrefour Contact et Carrefour Express) et leur drive participants (hors Drive Piéton, Carrefour Livré chez Vous ou Livraison Express).

La liste des magasins et les drives participants se trouve en annexe 1.

Comment bénéficier de cette offre ?

Satisfait ou 100% remboursé en bon d’achat

SUR TOUS LES PRODUITS CARREFOUR DES MARQUES

(logo CRF Classic’) (logo CRF Extra) (logo CRF Sensation) (logo CRF Original) (logo CRF Sensation Végétal) (logo CRF Bio) (logo Reflet de France) (logo Filière Qualité Carrefour) (logo CRF Sélection)

Pour bénéficier du remboursement d’un produit de la marque Carrefour Original, Carrefour Sensation Végétal, Carrefour Extra, Carrefour Classic, Carrefour Bio, Reflet de France, Carrefour Sélection ou Filière Qualité Carrefour (ci-après désignée individuellement la “Marque”ou collectivement les “Marques”), il faut **entre le 03/03/2025 et le 05/04/2025** :

- 1) Vous rendre dans l’un des hypermarchés Carrefour, supermarché Carrefour Market et Market, Carrefour Proximité (Carrefour City, Carrefour Contact et Carrefour Express) participants (pendant les heures d’ouvertures) ou passer commande sur le service Drive du site www.carrefour.fr (hors Drive piéton).
- 2) Acheter un produit alimentaire de la Marque Carrefour Original, Extra, Sensation Végétal, Classic, Bio, Sélection, Filière Qualité Carrefour ou Reflet de France
- 3) Être porteur des Cartes Club Carrefour et Cartes PASS
- 4) Offre limitée à un produit Carrefour par carte Club Carrefour dans la limite de 8€ par mois

ATTENTION :

- Il n’est pas possible de se faire rembourser le même produit (même référence) plusieurs fois en bon d’achat plusieurs produits des Marques sur la même période. Il est rappelé que la présente offre est basée sur la confiance que nous témoignons à nos clients. Par conséquent, elle ne doit en aucun cas être détournée de sa finalité. Dans le cas d’abus avéré, nous nous réservons le droit de ne pas appliquer la présente offre ;
- **Les produits des Marques à base d’alcool ne sont pas éligibles au remboursement ;**
- Si le client achète plusieurs produits Carrefour, il pourra se faire rembourser en bon d’achat le produit de son choix éligible peu importe si c’est le moins cher ou le plus cher de son panier.

Si vous n’êtes pas satisfait :

- 1) Rendez vous sur la plateforme dédiée : <https://communaute.carrefour.fr/>

2) Renseignez sur cette plateforme dédiée votre numéro de carte Club Carrefour ou de carte Pass, votre adresse mail ainsi que l'EAN du produit que vous souhaitez vous faire rembourser.

Il est inutile de nous retourner le produit. Vous pouvez le conserver.

3) Si votre demande remplit les conditions, un bon d'achat est crédité instantanément et envoyé sur votre boîte mail à l'adresse mail renseignée. La valeur du bon d'achat est égale au montant de l'article acheté arrondi à l'euro supérieur (si son produit coûte 1,29€, il recevra un bon d'achat de 2€). Le bon d'achat sera valable dès sa réception et **jusqu'au 12 avril 2024**.

Les bons d'achat auront une valeur de 1€ à 8€ permettant de couvrir le produit le plus cher de la marque Carrefour alimentaire.

Les produits à la pesée et les produits avec alcool sont exclus de l'avantage.

Lors du processus de remboursement, le client sera amené à remplir un questionnaire de quelques questions dans le but de comprendre son insatisfaction et permettre ainsi à Carrefour de pouvoir apporter les modifications nécessaires pour améliorer nos marques.

Pour les commandes Drives sur www.Carrefour.fr, Conformément à la réglementation, vous bénéficiez en tout état de cause d'un droit de rétractation de 14 jours. Voir modalités sur Carrefour.fr